RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

du 23 novembre 2006

arrêté approuvant l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment n° 125 (villa "La Mauresque") et de la parcelle n° 3979, fe 14, de la commune de Chêne-Bourg

LE DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Vu le recensement architectural du canton de Genève;

vu la valeur 3 (valeur d'inscription à l'inventaire) attribuée au bâtiment n° 125 (villa "La Mauresque"), situé sur la parcelle n° 3979, feuille 14, de la commune de Chêne-Bourg;

vu le projet de transformation et d'extension de ce bâtiment, selon demande d'autorisation de construire n° DD 100 473/2;

vu la proposition de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), du 26 avril 2006, d'inscrire ledit bâtiment à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, ainsi que le bâtiment n° 139 y attenant et la parcelle précitée n° 3979 qui abrite ces bâtiments;

vu la décision du département d'ouvrir une procédure à cet effet et les motifs invoqués, selon courrier y relatif, du 14 juillet 2006, adressé au propriétaire;

vu le préavis de la commune de Chêne-Bourg, du 16 août 2006, favorable à la mesure de protection envisagée;

vu la loi sur la protection des monuments, de la nature et de sites, du 4 juin 1976, articles 7 à 9, son règlement général d'exécution et ses articles 16 à 18,

ARRÊTE :

1. Le bâtiment n° 125 (villa "La Mauresque") et la parcelle n° 3979, feuille 14, de la commune de Chêne-Bourg, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

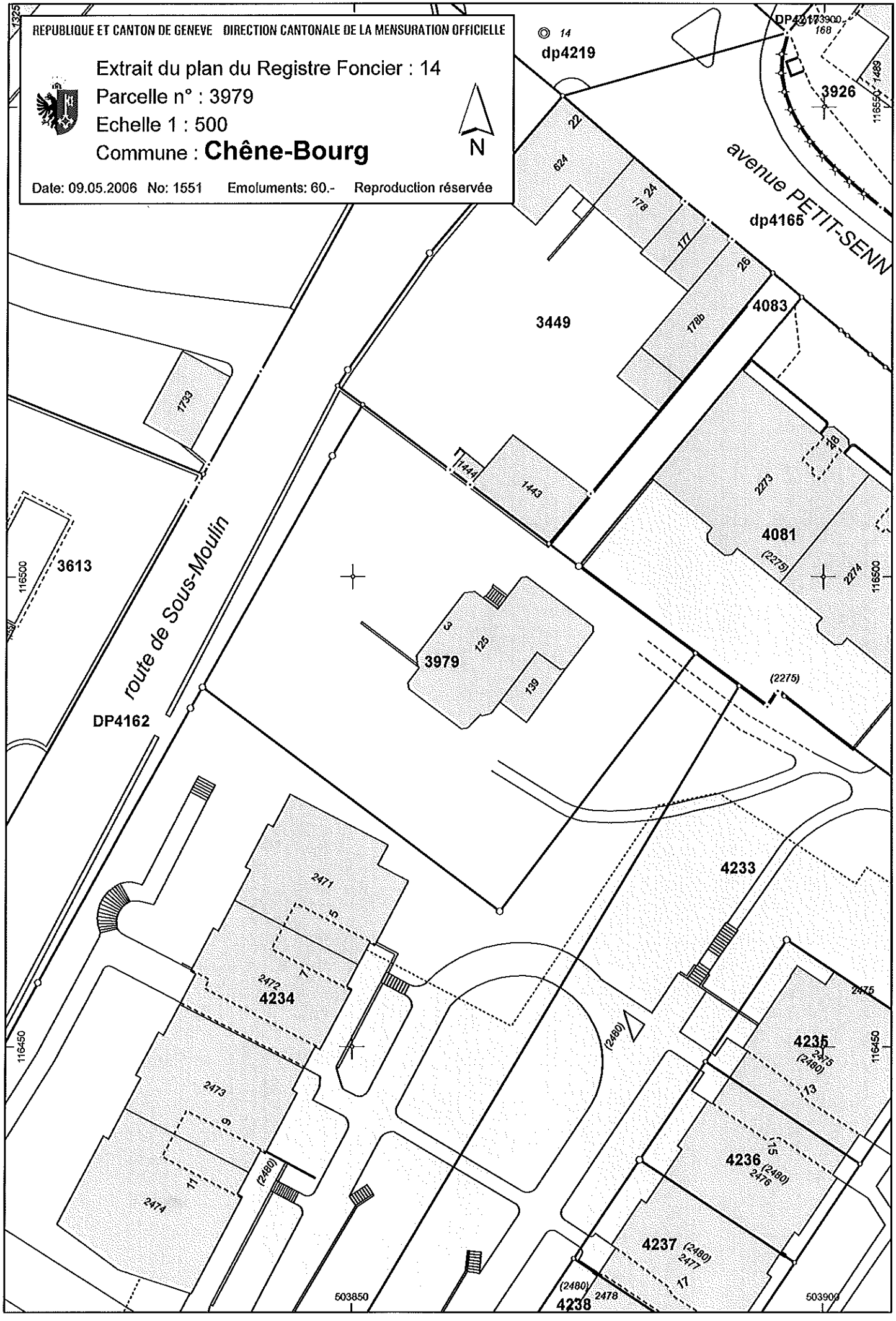
2. La parcelle visée sous chiffre 1 fera l'objet d'une mention au Registre foncier.

3. Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

4. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, dans un délai de 30 jours dès sa notification, conformément à l'article 162 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.

Le Conseiller d'Etat chargé du
département des constructions
et des technologies de l'information

Mark MULLER


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan du Registre Foncier : 14
Parcelle n° : 3979
Echelle 1 : 500
Commune : Chêne-Bourg
Date: 09.05.2006 No: 1551 Emoluments: 60.- Reproduction réservée
N
14
dp4219
DP4217
3926
avenue PETIT-SENN
dp4165
3449
4083
4081
3613
route de Sous-Moulin
DP4162
3979
4233
4234
4235
4236
4237
4238
503850
503900
116500
116450